



WEBINAIRE SUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

10 déc. 2021

L'humanité à la croisée des chemins : Les droits de l'homme universels face au commerce du prélèvement forcé d'organes sur des personnes vivantes

Garnett Genuis, Député Canada

Bonjour, je m'appelle Garnett Genius. Je suis membre du Parlement au Canada. Et j'apprécie l'opportunité qui m'est donné aujourd'hui de m'adresser à vous.

C'est la Journée internationale des droits de l'homme. J'ai toujours été profondément attaché aux droits de l'homme. Et dans un certain sens, c'est une nécessité, car cela fait partie de mon histoire familiale. Vous voyez, ma grand-mère était une survivante de l'Holocauste. Elle vivait en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale. Elle nous expliquait les facteurs qui lui ont permis de survivre, elle se cachait dans des fermes, protégée par des personnes sympathisantes dans la partie de l'Allemagne où elle se trouvait. Et elle attribuait, en grande partie, sa survie à la volonté d'un certain Clemens von Galen. Il y a un portrait de Clemens von Galen, sur le mur derrière moi, von Galen était un critique virulent des nazis, il était prêt à s'exprimer au péril de sa vie et de celle de son entourage pour s'opposer au mal qui émergeait. Il était important pour lui, une personne de pouvoir et de privilège de par l'exercice de ses fonctions, de parler de manière à fournir un soutien et, dans un sens, une protection à quelqu'un comme ma grand-mère qui n'avait ni pouvoir ni privilège dans la société. Et c'est grâce à des gens comme von Galen, qui étaient prêts à parler des droits de l'homme à l'époque, que des personnes comme ma grand-mère ont pu survivre.

Aujourd'hui, je considère que mon rôle de parlementaire est, à bien des égards, comme celui de von Galen, de pouvoir défendre la justice, les droits de l'homme, la dignité humaine, et de faire entendre les désirs et les aspirations de ceux qui sont confrontés à l'injustice, mais qui ne sont pas en mesure de parler en leurs noms. Et je vois de nombreux parallèles entre les violations des droits de l'homme du passé, certaines des choses que ma grand-mère a vécues, et certaines des violations des droits de l'homme que nous voyons aujourd'hui. Et quand je pense aux victimes de ces violations modernes des droits de l'homme, je pense à la promesse que nous avons faite à la génération de ma grand-mère, une promesse de ne plus jamais, plus jamais, permettre que le genre d'abus horribles qu'elle et d'autres ont vécu, se répète. Et pourtant, nous n'avons pas réussi à tenir cette promesse. Nous devons donc intensifier nos efforts, nous devons nous efforcer d'en faire plus pour défendre les droits de l'homme dans le contexte actuel, en réponse à l'escalade des horribles violations des droits de l'homme que nous constatons dans certains pays du monde.

Et aujourd'hui, je veux parler principalement d'un projet de loi particulier que j'ai présenté à la Chambre des communes, le projet de loi S 204. Il s'agit d'un projet de loi que j'ai présenté au printemps de cette année, lors d'une session parlementaire précédente, après qu'il ait reçu un soutien unanime au sein de l'ensemble du Canada. L'objectif a été initialement proposé au Knowledge Translation et au Sénat par mon excellente collègue, la sénatrice

Salma Tuljapur. Le projet de loi S 204 vise à lutter contre le prélèvement et le trafic d'organes en réduisant la demande et, ce faisant, il permettrait de sauver des vies. Si ce projet de loi est adopté, il érige en infraction pénale le fait pour une personne de se rendre à l'étranger pour se procurer un organe prélevé sans consentement. Il crée également des dispositions en vertu desquelles une personne pourrait être jugée indésirable au Canada, si elle est impliquée dans le prélèvement forcé et le trafic d'organes. Et avant le projet de loi S 204. Il y avait un projet de loi similaire que nous avons essayé dans un parlement précédent, le projet de loi S. Deux 240. Et avant cela, le projet de loi C 3350. Il s'agissait d'une version réintroduite d'un projet de loi d'initiative parlementaire qui avait été proposé en 2013. Et avant cela, en 2008, par d'autres députés.

Dans tous les cas, le mécanisme a été le même : il s'agit d'essayer de lutter contre le prélèvement et le trafic d'organes en criminalisant le fait de se rendre à l'étranger pour recevoir un organe prélevé sans consentement. La poursuite pour une action extraterritoriale est un peu plus facile dans ce cas que dans d'autres. Étant donné que les patients transplantés doivent faire l'objet d'un suivi à leur retour au Canada ou dans leur pays d'origine, quel qu'il soit, il est plus facile d'identifier les cas où des personnes ont reçu un organe et de pouvoir s'en servir comme base pour poser d'autres questions. J'ai donc mentionné certains de ces antécédents législatifs au Canada, puisque nous parlons du prélèvement forcé d'organes au Parlement du Canada depuis plus de dix ans.

Et au cours de cette période, les parlementaires de tous les partis ont convenu que nous devons faire quelque chose à ce sujet. Ce n'est pas une question urgente de droits de l'homme à laquelle nous devons réagir. Nous avons déposé de nombreuses pétitions concernant le prélèvement forcé d'organes. Nous avons travaillé au-delà des lignes des partis à chaque fois que nous en avons eu l'occasion. Des appels ont été lancés pour que cette pratique horrible fasse l'objet d'une enquête, des déclarations fermes ont été publiées pour condamner les actions du parti communiste chinois et pour demander au gouvernement Canadien d'intervenir et de prendre des mesures actives pour mettre fin à cette pratique qui, de toute évidence, est trop répugnante pour une société libre. Cette question a été soulevée à maintes reprises au sein des comités de la Chambre des communes et par des organisations civiles.

Et pourtant, nous avons encore eu du mal à obtenir le consensus nécessaire à l'adoption rapide du projet de loi et avons donc manqué de temps. Dans tous les cas, j'ai bon espoir que ce parlement sera celui qui permettra d'adopter enfin un projet de loi sur le prélèvement et le trafic d'organes. Comme l'a dit Albert Einstein, «Le monde est dangereux à vivre non pas tant à cause de ceux qui font le mal, mais à cause de ceux qui regardent et laissent faire.» En effet, le monde devient de plus en plus dangereux pour les groupes minoritaires vulnérables comme les pratiquants de Falun Gong, les Tibétains, les musulmans Ouïgours, les chrétiens et autres prisonniers de conscience en Chine, des personnes qui n'ont commis aucun crime et qui sont enlevées à leur famille et assassinées par l'État pour ensuite vendre et utiliser leurs organes pour des transplantations et à d'autres fins. Le prélèvement forcé d'organes en Chine n'est pas seulement une pratique inhumaine qui viole la dignité universelle inhérente à tous les êtres humains. Elle perpétue systématiquement ce crime impensable contre les croyants religieux pacifiques, les défenseurs des droits de l'homme et les minorités ethniques.

La Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît la dignité intrinsèque de tous les êtres humains. Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne. Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Toute personne doit avoir droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion, à la liberté d'opinion et d'expression. Cela ne peut être compromis ou oublié. C'est lorsque nous oublions que chacun a droit à tous les droits et libertés, énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, que nous sommes à nouveau témoins d'actes qui ressemblent aux actions barbares violentes du passé ayant indigné la conscience de l'humanité. En particulier, à l'époque de ma grand-mère, la Déclaration universelle des droits de l'homme a été adoptée en réponse aux atrocités de la Seconde Guerre mondiale, lorsque la communauté internationale, comme je l'ai dit, s'est réunie pour dire «plus jamais ça», pour prendre cet engagement les uns envers les autres et pour faire cette promesse aux jeunes et aux générations à venir.

Nous avons l'occasion, en fait, la responsabilité d'intervenir pendant que nous en avons encore la possibilité afin de pouvoir tenir cette promesse. Et c'est pourquoi des pays du monde entier ont adopté des lois et des résolutions pour s'opposer à la pratique du prélèvement forcé d'organes. Je veux que le Canada et d'autres pays se joignent à eux. Qu'il se joigne à l'Italie, à Taïwan, à Israël et à d'autres pays qui ont ouvert la voie en adoptant des mesures énergiques pour mettre fin au trafic d'êtres humains et aux transplantations d'organes; de criminaliser, pour leurs citoyens, l'acte de se rendre à l'étranger pour recevoir un organe prélevé sans consentement.

Cette pratique viole le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité des personnes en soumettant à la torture et à des traitements cruels, inhumains et dégradants les prisonniers de conscience à qui l'on refuse le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion, ainsi que la liberté d'opinion et d'expression. Projet de loi S 204. S'il arrive à permettre la protection des droits et à faire appliquer la Déclaration universelle des droits de l'homme pour les personnes persécutées par le Parti communiste chinois par le biais de l'horrible pratique du prélèvement d'organes, alors c'est d'un texte de loi pratique avec des mesures pratiques. Ce projet de loi dissuadera tout Canadien qui a besoin d'un organe de recevoir un organe qui a été prélevé de force sans consentement, en criminalisant cette action. De plus, il donnera aux forces de l'ordre les moyens de poursuivre activement ceux qui perpétuent cette injustice et de tenir pour responsables les complices de ces actes diaboliques. Il est essentiel qu'en tant que personnes ayant la liberté de s'exprimer et la capacité de répondre à cette violation la plus grave des droits de l'homme fondamentaux, nous jouions notre rôle en combattant et en prévenant ces violations des droits de l'homme.

En tant que communauté internationale, nous avons une responsabilité les uns envers les autres, celle de faire respecter les principes et les valeurs que nous nous sommes engagés à respecter, les principes et les valeurs qui unissent notre famille humaine sans rester les bras croisés lorsque des personnes innocentes sont arbitrairement détenues, torturées et tuées pour leurs organes à une échelle industrielle réduisant la personne humaine à un simple moyen de profit tout en ignorant son mérite et sa valeur intrinsèque. C'est ne pas se rendre compte et ne pas reconnaître la perte de la dignité et la valeur des victimes et de leurs familles au profit du massacre cruel perpétré par le Parti communiste chinois. Le président américain Harry Truman a déclaré lors de la signature de la Charte des Nations unies : «Nous devons construire un nouveau monde, un monde bien meilleur, dans lequel la dignité

éternelle de l'homme est respectée». Soixante-seize ans plus tard, nous nous demandons toujours comment faire respecter les droits de l'homme fondamentaux de chaque personne dans ce monde, y compris et surtout des victimes de prélèvement forcé d'organes. Il est également important de discuter de la Déclaration universelle sur la prévention et la lutte contre le prélèvement forcé d'organes.

Il s'agit d'une initiative lancée conjointement par des parties prenantes et des ONG du monde entier. Parmi elles, les principales sont les suivantes : Doctors Against Forced Organ Harvesting des États-Unis, CAP Liberté de Conscience d'Europe, la Transplant Tourism Research Association du Japon, la Korea Association for Ethical Organ Transplants de Corée du Sud et la Taiwan Association for International Care Organ Transplants de Taïwan. La déclaration a été lancée lors de l'Assemblée générale des Nations unies de cette année, en septembre, à l'occasion du Sommet mondial sur la prévention et la lutte contre le prélèvement forcé d'organes. Cette déclaration est une feuille de route internationale sur les mesures que les pays du monde entier, y compris le Canada, pourraient prendre pour défendre et protéger les droits fondamentaux de toutes les victimes des prélèvements forcés et de trafic d'organes.

Le dernier S-204 permettra au Canada d'appuyer cette feuille de route mise en place par la Déclaration universelle sur la prévention et la lutte contre le prélèvement forcé d'organes. Il nous permettra de faire notre part dans la lutte contre la violation des droits humains fondamentaux en prévoyant la criminalisation des actes inhumains et en facilitant les poursuites pénales contre le prélèvement forcé d'organes au niveau national et international. Le projet de loi établirait une infraction criminelle en vertu du droit canadien lorsqu'elle est commise essentiellement dans le cadre du prélèvement d'organes humains non consenti sur des donneurs vivants ou décédés, lorsque le prélèvement est effectué sans le consentement libre, éclairé et spécifique des victimes. Ce projet de loi permettra aux candidats de prendre des mesures législatives utiles pour assurer l'efficacité des enquêtes et des poursuites pénales relatives aux infractions qui seront commises afin de combattre et de prévenir le prélèvement forcé d'organes. Il interdira également l'entrée à toute personne dont on sait qu'elle participe directement ou indirectement au prélèvement forcé d'organes.

Et je voudrais juste terminer en citant la conduite à tenir d'un survivant de l'holocauste et militant des droits de l'homme, Elie Wiesel, qui a dit :

"Nous devons toujours prendre parti. La neutralité aide l'opresseur, jamais la victime. Le silence encourage le persécuteur, jamais le tourmenté. Parfois, nous devons interférer. Lorsque des vies humaines sont menacées, lorsque la dignité humaine est menacée, les frontières et les sensibilités nationales deviennent inutiles."

Il est donc temps pour nous de décider de faire notre part dans la lutte et la prévention de la perpétration continue par le Parti communiste chinois de ce crime atroce contre sa propre population.

Merci.